RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Cité Scolaire Internationale
Victor Hugo Colomiers

Convention de mini-stage découverte -orientation

Objectif : Permettre la découverte des formations dispensées par la Cité Scolaire Victor Hugo de Colomiers pour parfaire l'orientation des élèves.

Il a été convenu ce qui suit entre :

L'élève :	**L'établissement d'origine :**	**L'établissement d'accueil :**
Nom : Prénom : Classe : **le responsable légal de l'élève :** Nom : Tél :	Nom : Représenté par (CE) : ..... Tél : ..... **Organisateur du mini-stage :** Nom : ..... Mail :	Nom : Cité Scolaire Victor Hugo Adresse : 33 Bvd Victor Hugo 31173 Colomiers Tel : 05-61-30-35-91 Chef d'établissement M. Alexandre Caussé DDF - P Maurens

Préciser les prochaines indisponibilités connues (voyage scolaire, sorties, examens, stages, etc.) :

.....

.....

Préciser si l'élève a besoin d'un accompagnement spécifique ? .....

Dispositions générales

- La présente convention a pour objet de définir les modalités d'un mini-stage entre l'élève et son représentant légal, l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil.
- L'objectif de ce mini-stage est l'information de l'élève sur :
  - Une possible poursuite d'études,
  - La découverte d'un domaine professionnel,
  - La découverte des filières générales et technologiques.
- Le trajet aller-retour de l'élève, entre son établissement d'origine ou son domicile et le lycée d'accueil, se fait sous la responsabilité et à la charge de sa famille.
- Durant le mini-stage, l'élève est associé aux activités proposées par l'établissement d'accueil. Il est soumis au règlement intérieur de la cité scolaire. Sa participation aux activités ne doit pas porter préjudice au bon déroulement des cours. Le Proviseur du lycée d'accueil se réserve le droit de prendre toute disposition visant à faire respecter ce règlement. Le Chef d'établissement d'origine en sera alors immédiatement informé.
- Le Chef d'établissement d'origine contracte une assurance couvrant la responsabilité civile de l'élève pour les dommages que ce dernier pourrait causer au lycée d'accueil. Le Chef d'établissement de l'établissement scolaire d'accueil contracte une assurance civile pour les dommages dont l'élève pourrait être victime durant sa présence au lycée.

Partie réservée à l'établissement d'accueil :

L'accueil de l'élève se fera sur un maximum d'une ½ journée fonction des EDT enseignants et classes et fonction des possibilités d'accueil.

L'élève doit se présenter à la vie scolaire 15 minutes avant le premier jour de mini-stage muni de la convention dîment complétée

Observations et recommandations équipe pédagogique à l'issue du mini-stage :

……

……

……

……

……

Observations de la famille à l'issue du mini-stage :

……

……

……

……

Signature du responsable légal de l'élève	Cachet et signature de l'établissement d'origine	Cachet et signature de l'établissement d'accueil
Date :	Date :	Date : ……